

DGA PILOTAGE DE LA PERFORMANCE
& DES RESSOURCES
DEPARTEMENT JURIDIQUE
CC-LP-CL

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2025**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
53	43	53

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept septembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Avignon se sont réunis en session ordinaire à la Mairie d'Avignon, sous la présidence de Madame Cécile HELLE, Maire.

Date de convocation : le 21 septembre 2025

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

Mme le Maire, Présidente,

M. Claude NAHOUM, M. Paul-Roger GONTARD, Mme Laure MINSEN, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, Mme Lilou QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Bernard HOKMAYAN, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL-RODET, Mme Kamila BOUHASSANE, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUD, Mme Murielle MAGDELEINE, M. Jean-Pierre CERVANTES, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Ghislaine PERSIA.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme GAY représentée par M. NAHOUM
Mme GAILLARDET représentée par Mme LEFEVRE
M. BEYNET représenté par M. FOURNIER
M. AUTHEMAN représenté par M. PEYRE
M. VALLEJOS représenté par Mme TEXTORIS
M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT
Mme MONTAGNAC représenté par M. RENOUD
Mme ROCHELEMAGNE représentée par M. BISSIERE
Mme BAREL représentée par Mme PERSIA
Mme ROSENBLATT représentée par Mme LAGRANGE

MOUVEMENTS :

La séance est ouverte à 9 heures par Mme le Maire, Présidente.

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, le quorum est atteint.

Madame le Maire donne lecture des pouvoirs de représentation.

Madame GAILLARDET rejoint la séance pendant la présentation de la délibération n°8.

Monsieur TOCABENS quitte la séance pendant la présentation de la délibération 20 et donne pouvoir à Madame CLAVEL.

VOTE DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme le Maire, Présidente propose la candidature de Madame Frédérique CORCORAL en qualité de Secrétaire de Séance.

Votes : - **ADOpte A L'UNANIMITE**-

Madame Frédérique CORCORAL est désignée comme Secrétaire de Séance.

VOTE DU PROCES-VERBAL :

Mme le Maire apporte précision qu'une coquille s'est glissée dans le PV de la séance du jeudi 26 juin 2025, une coquille s'est glissée dans l'énumération des élus présents à l'ouverture de la séance. Les élus ayant donné un pouvoir pour être représentés ne doivent pas être évidemment comptabilisés dans cette énumération. Puisque représentés, les élus ne pouvaient pas être présents lors de l'ouverture de la séance. Les élus concernés sont ceux mentionnés dans la liste des élus représentés.

Sous-couvert de cette petite rectification, Mme le Maire propose de passer au vote.

Mme RIGAULT prend la parole : « Mme Le Maire, nous avons un petit souci sur la délibération n°23 sur laquelle M. RUAT avait voté contre et il apparaît qu'il s'était abstenu. Il avait eu un problème avec son boîtier de vote, nous avons demandé que cela soit corrigé, malheureusement ça ne l'est pas. Nous allons voter ce compte rendu analytique à condition que l'erreur soit corrigée. »

Mme RIGAULT ajoute « Je souhaiterais signaler des erreurs dans la rédaction des procès-verbaux des commissions municipales, ce qui nous pose un vrai problème de fond. »

Mme RIGAULT termine en rapportant que le conseil municipal n'a pas été annoncé sur le site de la Ville ce qui visiblement ne convient pas à certains avignonnais.

Mme le Maire répond que la rectification de vote concernant la délibération n°23 sur laquelle M. RUAT avait voté contre alors qu'il est porté comme s'étant abstenu va être opérée.

Madame le Maire propose de voter avec cette modification le procès-verbal de la séance du 26 juin 2025.

Mme le Maire ajoute : « on me confirme que le conseil municipal a bien été annoncé sur le site de la Ville ».

Votes : - **ADOpte A L'UNANIMITE**-

ORDRE DU JOUR :

DCM_2025_04_01	Contribution Exceptionnelle en faveur des populations civiles à Gaza – Comité Français pour le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF France) et l'ONG Médecins sans Frontières
DCM_2025_04_02	Création d'un équipement musical et d'aménagements extérieurs au sein de la Forêt Enchantée - Approbation du préprogramme - Demande de subventions
DCM_2025_04_03	CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS: Établissement de conventions d'objectifs triennales (2026-2028) pour les associations culturelles.
DCM_2025_04_04	Soutien à l'association culturelle "Eveil artistique des jeunes public - TOTEM" par l'approbation de la convention d'objectifs pluriannuelle (2025-2027) et multipartite entre l'association, la Ville d'Avignon, l'Etat, le Département de Vaucluse, la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur et le Grand Avignon
DCM_2025_04_05	Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'association Académie des Arts d'Avignon
DCM_2025_04_06	Attribution d'une subvention d'investissement exceptionnelle pour l'association Théâtre des Halles
DCM_2025_04_07	Approbation du Projet Scientifique et Culturel du Musée du Petit Palais - Louvre en Avignon
DCM_2025_04_08	Refus de legs au Museum Requien
DCM_2025_04_09	Soutien à la réussite éducative - Convention avec la Ligue de l'Enseignement et l'association Coup de Pouce pour la mise en œuvre des clubs Coup de Pouce.
DCM_2025_04_10	Mesures de responsabilisation - conventions de partenariat avec les établissements scolaires
DCM_2025_04_11	Attribution de subventions exceptionnelles - clubs sportifs.
DCM_2025_04_12	Participation financière régionale pour l'utilisation des équipements sportifs par les lycées publics ou privés sous contrat d'association - Année scolaire 2024/2025.
DCM_2025_04_13	Financement de projets dans le cadre de la Politique de la Ville
DCM_2025_04_14	Rapport d'activités des services 2022-2024 adopté par la Commission Communale pour l'Accessibilité
DCM_2025_04_15	Délégation de Service Public - Réseau public de chaleur et de fraîcheur de la ville d'Avignon - Classement du réseau
DCM_2025_04_16	Abandon de la servitude de passage grevant les parcelles cadastrées section BH n°343, n°344, n°345 et n°346 situées avenue des Vertes Rives à Montfavet
DCM_2025_04_17	Approbation du règlement de voirie de la ville d'Avignon
DCM_2025_04_18	Fonds d'aide municipal « Tous à Vélo »
DCM_2025_04_19	Renouvellement du classement en première catégorie de l'Office de tourisme d'Avignon
DCM_2025_04_20	Nouvel itinéraire pédestre de type GR (Grande Randonnée) - Inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)
DCM_2025_04_21	NPNRU - Acquisitions de différentes parcelles dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain
DCM_2025_04_22	Désaffectation et déclassement par anticipation d'une fraction de domaine public sise 25D rue de la République
DCM_2025_04_23	Exonération partielle des redevances terrasse pour les établissements Le Cid Café et la Brasserie les Arts des mois de mai et juin 2025
DCM_2025_04_24	Aides aux propriétaires OPAH-RU et aides aux propriétaires pour le ravalement des façades (2020-2026)
DCM_2025_04_25	Acceptation d'un don d'un montant de 100 000 € par la Fondation Louis Vuitton.
DCM_2025_04_26	Dispositions visant à déterminer les modalités de versement de la part variable annuelle de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement aux agents de la police municipale.

DCM_2025_04_27	Recensement de la population 2026. Ouvertures de postes et conditions de rémunération des agents recenseurs.
DCM_2025_04_28	Dispositions visant à satisfaire des besoins permanents et non permanents en matière de ressources humaines.

1 - SOLIDARITES INTERNATIONALES : Contribution Exceptionnelle en faveur des populations civiles à Gaza – Comité Français pour le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF France) et l'ONG Médecins sans Frontières.

Mme HELLE rapporte la délibération

Prises de parole :

- M. BISSIERE
- M.REZOUALI
- Mme RIGAULT
- M. FOURNIER
- M. DE BENITO
- Mme LAGRANGE
- M. DESHAYES
- Mme PERSIA
- M. PEYRE
- M. GONTARD
- M. NAHOUM
- Mme HADDAOUI
- Mme MAZARI-ALLEL
- M. TUMMINO
- Mme GAGNIARD
- Mme le Maire

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le versement d'une contribution de 50 000 € au Comité Français pour le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF France) et d'une contribution de 50 000 € à Médecins sans Frontières ;
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 67 ;
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE -

Non-participation :6

N'ont pas participé : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZBYSZEWSKI, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC

Abstention : 2

Se sont abstenues : Mme Ghislaine PERSIA, Mme Martine BAREL

2 - ACTION CULTURELLE : Création d'un équipement musical et d'aménagements extérieurs au sein de la Forêt Enchantée - Approbation du préprogramme - Demande de subventions

Mme HELLE rapporte la délibération

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'opération de construction d'un équipement musical, d'un kiosque buvette et d'un local technique ainsi que de la création d'aménagements extérieurs au sein de la Forêt Enchantée ;
- **SOLLICITE** des subventions auprès de l'ensemble de nos partenaires institutionnels ;
- **IMPUTE** les dépenses sur le chapitre 23, comptes 2312 et 2313 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE -

Contre : 6

Ont voté contre : Mme Anne-Sophie RIGALT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC

3 - ACTION CULTURELLE : CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS : Établissement de conventions d'objectifs triennales (2026-2028) pour les associations culturelles.

M. NAHOUM rapporte la délibération

Prise de parole :

- Mme LAGRANGE

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les conventions pluriannuelles d'objectifs pour la période 2026-2028 avec les associations culturelles DERAÏDENZ, IDYLLE et LA BOÎTE ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

- ADOPTE -

Abstention : 6

Se sont abstenus : Mme Anne-Sophie RIGALT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC

4 - ACTION CULTURELLE : Soutien à l'association culturelle "Eveil artistique des jeunes public - TOTEM" par l'approbation de la convention d'objectifs pluriannuelle (2025-2027) et multipartite entre l'association, la Ville d'Avignon, l'Etat, le Département de Vaucluse, la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur et le Grand Avignon

M. NAHOUM rapporte la délibération

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention d'objectifs multipartite 2025-2027 entre l'association Eveil artistique et la ville d'Avignon, l'Etat, le Département de Vaucluse, la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur et le Grand Avignon ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer la convention et tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

- ADOPTE -

Contre : 6

Ont voté contre : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC

5 - ACTION CULTURELLE : Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'association Académie des Arts d'Avignon

M. NAHOUM rapporte la délibération

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention financière autorisant l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € pour l'année 2025 à l'association Académie des Arts d'Avignon ;
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 du budget principal ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE-

6 - ACTION CULTURELLE : Attribution d'une subvention d'investissement exceptionnelle pour l'association Théâtre des Halles

M. NAHOUM rapporte la délibération

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'investissement de 1000 € pour l'année 2025 à l'association Théâtre des Halles ;
- **APPROUVE** la convention financière d'investissement, en annexe de la présente délibération ;
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 20 du budget principal ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

7 - AVIGNON - MUSEES : Approbation du Projet Scientifique et Culturel du Musée du Petit Palais - Louvre en Avignon

Madame le Maire annonce que cette délibération est retirée de l'ordre du jour. Elle sera présentée lors d'une séance ultérieure.

8 - AVIGNON - MUSEES : Refus de legs au Museum Requien

M. NAHOUM rapporte la délibération

Prises de parole :

- Mme MAGDELEINE
- M. NAHOUM
- M. FOURNIER
- Mme le Maire

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de refuser le legs d'une collection de géologie et malacologie proposé au Museum Requien dans le cadre des dispositions testamentaires de la succession de Madame Geneviève Marie Monique Guignot ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

- ADOPTE -

Contre : 6

Ont voté contre : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC

9 - REUSSITE EDUCATIVE : Soutien à la réussite éducative - Convention avec la Ligue de l'Enseignement et l'association Coup de Pouce pour la mise en œuvre des clubs Coup de Pouce.

M. NAHOUM rapporte la délibération

Prises de parole :

- Mme RIGAULT
- Mme le Maire

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les termes de la convention avec la Ligue de l'Enseignement et l'association Coup de Pouce ;
- **ACCORDE** les subventions proposées au titre de la convention bilatérale : 50 910 € pour La Ligue de l'Enseignement et 5 400 € pour l'Association Coup de Pouce ;
- **IMPUTE** ces dépenses au chapitre 65, compte 65748, fonction 518 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élue (e) délégué (e) à signer les conventions et tous les documents à intervenir.

- ADOPTE -

Abstention : 6

Se sont abstenus : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC

Non-participation :1

N'a pas participé : M. Eric DESHAYES

10 - PREVENTION - SECURITE : Mesures de responsabilisation - conventions de partenariat avec les établissements scolaires

M. NAHOUM rapporte la délibération

Prise de parole :

- M. RENOUARD

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **CONFIRME** les modalités de mise en œuvre des mesures de responsabilisation avec les établissements scolaires du second degré ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer cette convention de partenariat avec le collège Roumanille et tout document relatif à ce dossier.

- ADOPTE A L'UNANIMITE-

11 - SPORTS : Attribution de subventions exceptionnelles - clubs sportifs.

Mme HADDAOUI rapporte la délibération

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les termes de la convention liant la Ville au Vélo Club Vallée du Rhône Ardéchoise ;
- **DECIDE** le versement des subventions exceptionnelles ;
- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 65, article 65748 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE A L'UNANIMITE-

Non-participation : 1

N'a pas participé : M. David FOURNIER

Correction orale des votes par Mme le Maire

12 - SPORTS : Participation financière régionale pour l'utilisation des équipements sportifs par les lycées publics ou privés sous contrat d'association - Année scolaire 2024/2025.

Mme HADDAOUI rapporte la délibération

Prise de parole :

- Mme PERSIA
- Mme HADDAOUI

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** la convention liant la Ville au Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, pour l'année scolaire 2024-2025, pour la participation financière de la Région à l'utilisation des équipements sportifs par les lycées publics ou privés sous contrat d'association ;
- **IMPUTE** la recette afférente au chapitre 74 du budget principal ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOpte A L'UNANIMITE-

13 - CONTRAT DE VILLE : Financement de projets dans le cadre de la Politique de la Ville

Mme HADDAOUI rapporte la délibération

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** les subventions en fonctionnement proposées pour un montant de 94 900 € ;
- **IMPUTE** ces dépenses au chapitre 65, compte 65-748, fonction 518 ;
- **ACCORDE** les subventions en investissement proposées pour un montant de 22 000 € ;
- **IMPUTE** ces dépenses au chapitre 20, compte 20-421, fonction 518 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu (e) délégué (e) à signer tous les documents à intervenir.

- ADOpte -

Contre : 6

Ont voté contre : Mme Anne-Sophie RIGALT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC

14 - VILLE EN AUTONOMIE : Rapport d'activités des services 2022-2024 adopté par la Commission Communale pour l'Accessibilité

M. HOKMAYAN rapporte la délibération

Prises de parole :

- M. REZOUALI
- Mme le Maire
- Mme HADDAOUI
- Mme CORCORAL
- M. HOKMAYAN

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** du rapport d'activités des services 2022-2024 adopté par la Commission Communale pour l'Accessibilité.

- PREND ACTE -

15 - TRANSITION ENERGETIQUE - URBANISME : Délégation de Service Public - Réseau public de chaleur et de fraîcheur de la ville d'Avignon - Classement du réseau

M. GONTARD rapporte la délibération

Prises de parole :

- M. RUAT
- Mme le Maire
- M. CERVANTES
- M. BISSIERE
- M. GONTARD

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le classement du réseau de chaleur de la ville d'Avignon à compter du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au terme du contrat de Délégation de Service Public, soit le 30 avril 2054 ;
- **APPROUVE** le principe d'un périmètre de développement prioritaire correspondant au périmètre de la Délégation de Service Public, représenté sur le plan indiqué dans le dossier annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE -

Contre : 6

Ont voté contre : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC

16 - URBANISME : Abandon de la servitude de passage grevant les parcelles cadastrées section BH n°343, n°344, n°345 et n°346 situées avenue des Vertes Rives à Montfavet

M. GONTARD rapporte la délibération

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'abandonner la servitude de passage consentie à la Ville grevant les parcelles cadastrées section BH n°343, n°344 et n°346 appartenant à Monsieur et Madame LALLEMENT ;
- **CONVIENT** que les frais liés à cet abandon (frais de notaire, publicité foncière, etc.) seront pris en charge par les propriétaires, Monsieur et Madame LALLEMENT ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

17 - VOIRIE : Approbation du règlement de voirie de la ville d'Avignon

M. TOCABENS rapporte la délibération

Prises de parole :

- M. CERVANTES
- M. RENOUARD
- Mme LAGRANGE
- Mme LABROT
- M. TOCABENS
- M. REZOUALI
- Mme le Maire

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le règlement de la voirie communale durable et résiliente de la ville d'Avignon ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE -

Abstention : 6

Se sont abstenus : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC

18 - MOBILITE : Fonds d'aide municipal « Tous à Vélo »

M. TOCABENS rapporte la délibération

Prises de parole :

- M. RENOARD
- Mme LAGRANGE
- Mme RIGAULT
- Mme le Maire
- M. REZOUALI
- M. RENOARD
- M. TOCABENS

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le versement des subventions aux bénéficiaires concernés selon le tableau annexé à la présente délibération ;
- **IMPUTE** les dépenses sur le chapitre 65, compte 65741 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE A L'UNANIMITE-

19 - ATTRACTIVITE : Renouvellement du classement en première catégorie de l'Office de tourisme d'Avignon

M. SIMELIERE rapporte la délibération

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le renouvellement du classement en première catégorie présenté par l'Office de tourisme d'Avignon ;
- **DECIDE** d'engager les démarches auprès de l'autorité préfectorale en application de l'article D. 133-22 du Code du Tourisme ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE A L'UNANIMITE-

20 - TOURISME : Nouvel itinéraire pédestre de type GR (Grande Randonnée) - Inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

M. SIMELIERE rapporte la délibération

Prise de parole :

- M. REZUALI

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le tracé de l'itinéraire sur la commune d'Avignon et l'inscription de ce nouvel itinéraire de type GR® (Grande Randonnée) au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR®) ;
- **AUTORISE** la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRandonnée) à procéder au balisage du sentier ;
- **S'ENGAGE** à maintenir l'accès public pour la pratique de la randonnée pédestre sur cet itinéraire et à ne pas aliéner ce sentier inscrit au PDIPR® et, en cas de modification, de garantir son maintien ou substitution dans des conditions équivalentes en qualité et en usage ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE A L'UNANIMITE-

21 - URBANISME : NPNRU - Acquisitions de différentes parcelles dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain

Mme LABROT rapporte la délibération

Prises de parole :

- Mme LAGRANGE
- Mme le Maire

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** l'acquisition de la parcelle cadastrée HN n°623 sise rue Noël l'Hermite en nature de terrain nu, d'une superficie de 2 638 m² auprès de la société Grand Delta Habitat, 3 rue Martin Luther King 84000 Avignon ;
- **DECIDE** que cette acquisition est fixée au prix de 39 570 € hors taxe conformément à l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat en date du 6 août 2024, soit 47 484 € TTC ;
- **AUTORISE** l'acquisition de la parcelle cadastrée ES n°134, sise avenue Paul Claudel en nature de terrain nu, d'une superficie d'environ 979 m² auprès de la société Grand Delta Habitat, 3 rue Martin Luther King 84000 Avignon ;
- **DECIDE** que cette acquisition est fixée au prix de 14 685 € hors taxe conformément à l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat en date du 6 août 2024 ;
- **AUTORISE** l'acquisition de la parcelle cadastrée HI n°237 sise rue Althen en nature de terrain nu, d'une superficie de 965 m² auprès de la société TotalEnergies Marketing France ou toute personne morale pouvant s'y substituer, dont le siège se situe le Spazion, 562 avenue du Parc de l'Ile 92000 Nanterre ;
- **DECIDE** que cette acquisition est fixée au prix de 180 000 € HT non-conformément à l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat en date du 6 août 2024, soit 216 000 € TTC ;
- **ACCORDE** des conditions suspensives à cette acquisition relative à la restitution du terrain suite à la démolition-dépollution réalisée par TotalEnergies ;
- **AUTORISE** l'acquisition de la parcelle cadastrée IO n°287 et une fraction de la parcelle section IO n°434 sises chemin de Malpeigné au lieu-dit résidence Malpeigné, en nature de terrain nu, d'une superficie de 1 100 m² auprès de la société ERILIA, 111 boulevard National 13002 Marseille ;
- **DECIDE** que cette acquisition est fixée au prix de l'Euro symbolique ;
- **IMPUTE** les dépenses sur le chapitre 21, compte 2111 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE -

Abstention : 6

Se sont abstenus : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC

Non-participation :2

N'ont pas participé : M. Paul-Roger GONTARD, M. Jean-Marc BLUY

Correction orale des votes par Mme le Maire

22 - URBANISME : Désaffectation et déclassement par anticipation d'une fraction de domaine public sise 25D rue de la République

Mme LEFEVRE rapporte la délibération

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** la désaffectation et le déclassement d'environ 43 m² d'une fraction de domaine public, avant arpentage sise 25D rue de la République ;
- **DECIDE** son intégration dans le domaine privé communal ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE A L'UNANIMITE-

23 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : Exonération partielle des redevances terrasse pour les établissements Le Cid Café et la Brasserie les Arts des mois de mai et juin 2025

Mme LEFEVRE rapporte la délibération

Prises de parole :

- Mme RIGAULT
- Mme LEFEVRE
- Mme le Maire

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** une exonération partielle de la redevance terrasse aux 2 établissements Brasserie les Arts et le Cid Café qui ont été impactés par les travaux d'aménagements au niveau de la Place de l'Horloge pour les mois de mai et juin 2025 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE A L'UNANIMITE-

24 - HABITAT : Aides aux propriétaires OPAH-RU et aides aux propriétaires pour le ravalement des façades (2020-2026)

M. BLUY rapporte la délibération

Prises de parole :

- Mme RIGAULT
- Mme le Maire

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le versement des subventions aux propriétaires concernés ;
- **IMPUTE** les dépenses au chapitre 204, compte 20422 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE A L'UNANIMITE-

25 - FINANCES : Acceptation d'un don d'un montant de 100 000 € par la Fondation Louis Vuitton.

M. PEYRE rapporte la délibération

Prises de parole :

- M. REZOUALI
- M. PEYRE

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élue(e) déléguée(e) à signer la convention de donation au nom de la commune ainsi que tout document se rapportant à cette affaire ;
- **APPROUVE** l'économie générale de la convention telle qu'exposée ;
- **DECIDE** de l'inscription du montant exposé à l'article 75888 dès la conclusion de la convention.

- ADOPTE A L'UNANIMITE-

26 - PERSONNEL : Dispositions visant à déterminer les modalités de versement de la part variable annuelle de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement aux agents de la police municipale.

M. FOURNIER rapporte la délibération

Prise de parole :

- Mme le Maire

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **FIXE** les modalités de versement de la part variable annuelle de l'ISFE comme mentionné ci-dessus ;
- **IMPUTE** la dépense correspondante au chapitre 012 du budget principal et de l'exercice n+1 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élue (e) déléguée (e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE A L'UNANIMITE-

27 - PERSONNEL : Recensement de la population 2026. Ouvertures de postes et conditions de rémunération des agents recenseurs.

M. FOURNIER rapporte la délibération

Prise de parole :

- M. REZOUALI

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** l'ouverture de 20 postes d'adjoint administratif contractuels ; cette mission pouvant également être assurée en interne par des agents titulaires ;
- **AUTORISE** les nominations d'un coordonnateur et de deux coordonnateurs adjoints chargés du pilotage des opérations, et d'un correspondant du répertoire d'immeubles localisés ;
- **FIXE** les conditions de rémunération des agents recenseurs titulaires et contractuels telles que définies et le montant de la prime allouée à l'ensemble des agents recenseurs titulaires et non titulaires tel que défini ;
- **IMPUTE** la dépense correspondante au chapitre 012 du budget principal ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e), à signer les contrats de recrutements des agents non titulaires et à désigner par arrêté, les personnes concourant à la préparation et à la réalisation des enquêtes de recensement.

- ADOPTE A L'UNANIMITE-

28 - ADMINISTRATION GENERALE : Dispositions visant à satisfaire des besoins permanents et non permanents en matière de ressources humaines.

M. FOURNIER rapporte la délibération

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** les recrutements, à temps complet, des postes recensés dans le tableau ;
- **FIXE** en cas de recrutement d'un agent contractuel, le montant de la rémunération sur la base de la grille indiciaire et du régime indemnitaire de la fonction en correspondance aux grades concernés ;
- **IMPUTE** la dépense correspondante au chapitre 012 du Budget Principal de l'exercice en cours et au chapitre 012 des budgets annexes de l'exercice en cours.

- ADOPTE -

Abstention : 8

Se sont abstenus : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC, Mme Ghislaine PERSIA, Mme Martine BAREL

QUESTIONS ORALES

Par mail en date du 20 septembre 2025, M. RUAT fait part de son souhait de poser la question orale suivante :

Mme Le Maire

Vous vous glorifiez d'avoir réalisé quelques centaines de mètres carrés de jardin artificiel le long de la rue de la République.

Mais dans quel but ?

Côté environnement, ce n'est pas ces quelques mètres carrés qui vont changer quelque chose à la qualité de l'air.

Côté esthétique, ce ne sont pas ces mini réalisations qui ressemblent plus à des verrues autour des platanes ou à des morceaux de détritiques le long des trottoirs qui vont rendre la rue plus attrayante.

Pour les fleurs, cela ressemble plus à des herbes folles à l'abandon.

Et tout ça, pour quel investissement ? Sans compter le suivi pour l'entretien et l'arrosage.

En contrepartie.

Les structures en bois vont se détériorer, mais pour l'instant elles servent de lieu de fixation pour les sans-abris souvent agressifs ce qui augmente l'insécurité.

Pour les livreurs c'est le parcours du combattant car pour trouver une place c'est la galère et de ce fait ils se retrouvent à plusieurs dizaines de mètres, les obligeants à tirer des diables lourdement chargés, d'où un état de tension extrême et une pénibilité accrue, ce qui est étonnant que vous ne vouliez pas voir cette réalité pour vos socialistes qui vous dites défenseurs du bien-être des ouvriers.

Lorsque les employés municipaux arrosent avec leur camion, ce sont les embouteillages assurés et ce n'est que grâce au civisme du chauffeur que souvent après moult manœuvre arrive à laisser un passage.

Mais le comble de tout, rue de la République il y a deux grosses banques que sont la Société Générale et le Crédit Lyonnais, devant ces deux banques où chaque jour plusieurs centaines de clients viennent retirer de l'argent au distributeur automatique, ce qui en général prend moins de deux minutes on pouvait s'arrêter rapidement, mais même là on ne peut plus s'arrêter.

Alors Madame Le Maire devant cet état de fait, allez-vous procéder, sinon à l'enlèvement de tous ces mini jardins, mais au moins enlever ceux devant les banques pour les clients de celles-ci et ceux le long des trottoirs pour améliorer les livraisons.

Je vous remercie.

Réponse de M. BLUY :

La Rue de la République est un axe emblématique de la Ville d'Avignon. Percée datée du 19^e siècle, sa mutation est prioritaire pour répondre aux besoins d'aujourd'hui : lutte contre le changement climatique, adapter la rue aux déplacements piéton et vélo, redynamiser son commerce et valoriser son patrimoine. Souvent terrain de survitesses, un grave accident de moto survenu en janvier 2024 a accéléré ce changement d'usage dès l'été 2024 : L'installation d'une borne de contrôle d'accès avec fermeture de la voie dès 11h et la mise en place d'espaces végétalisés ont permis de réduire et de sécuriser la rue, de redonner de la place aux modes doux et de permettre appropriation de l'espace par les commerces.

Cette végétalisation a été amplifiée à l'été 2025 avec l'implantation d'une cinquantaine de jardinières bois, dont une partie a été fabriquée par la ville, et ornées de près de 2000 plantes. Ces végétaux font l'objet d'un arrosage, d'un entretien et d'un nettoyage très réguliers.

Avec la mise en œuvre de ces différentes mesures, la place des véhicules de livraison, qui autrefois occupaient toute la matinée la voie de gauche, a été considérablement réduite, tout comme la

circulation automobile. Lors de la pose de la borne à l'été 2024, le trafic sur la rue de la République est immédiatement descendu de 4000 à 1500 véhicule par jour. La piétonnisation de la rue de la république s'est ainsi accompagné d'une réduction de l'exposition des piétons et des vélos à la pollution de l'air et au bruit.

En parallèle, de nouvelles enseignes se sont installées sur cet axe : le restaurant Italian Queen, le café Yumi, le snack What's your nem, le bar à jus Jujube et la boutique Rituals, d'autres ouvriront d'ici les prochains mois. La Ville a par ailleurs implanté sa Maison de la Tranquillité publique rue de la République.

Par mail en date du 23 septembre 2025, Mme MAGDELEINE fait part de son souhait de poser la question orale suivante :

Madame le Maire,

Depuis des mois, le crematorium municipal fait l'objet de nombreuses dégradations et actes de vandalisme parmi lesquels :

Des véhicules ont été dégradés pendant les cérémonies,

Des vitres de la galerie d'entrée brisées,

Des tags obscènes ont été dessinés sur les murs,

Des dépôts de détritux déposés devant le portail de sortie, empêchant tout passage de véhicule,

Ou encore la présence régulière d'une BMW qui s'amuse à venir faire crisser ses pneus sur le parking, en fin de journée.

Nos pensées vont bien évidemment, en tout premier, aux agents de la Ville qui y sont, de plus, victimes d'agressions.

Dans un tel contexte, il reste incompréhensible que ni l'édile, ni l'adjoint au personnel également délégué au crématorium (certainement trop occupé par sa campagne municipale) n'ait pris la peine de se déplacer pour les rencontrer.

Madame le Maire, bien qu'un vigile ait été embauché en milieu d'été jusqu'à hier soir (date de fin de son contrat), que comptez-vous faire pour résoudre, de manière pérenne, ces problèmes récurrents ? Il en va bien évidemment de la sécurité des agents, de celle des familles de défunts, comme des bâtiments communaux mais également de l'image de la Ville, autant que de la sérénité que doivent retrouver les cérémonies qui s'y déroulent.

Réponse de M. FOURNIER

Depuis plusieurs mois le crématorium connaît des incivilités répétées, et des dégradations sont régulièrement constatées.

Les plaintes déposées sont en cours.

A notre connaissance un seul véhicule a fait l'objet d'une dégradation pendant une cérémonie et une plainte a été déposée.

Les vitres brisées ont été remplacées.

Dès que nous constatons la présence de tags nous faisons intervenir une entreprise spécialisée qui effectue une remise en ordre le plus tôt possible en général avant l'arrivée des familles.

Nous constatons parfois des dépôts de détritux près du portail de sortie de l'établissement, nous faisons procéder à leur enlèvement, à notre connaissance la gêne occasionnée n'a jamais empêché la circulation des véhicules.

Les agents font appel systématiquement à la police municipale ou nationale quand des véhicules viennent causer des perturbations. Depuis plusieurs semaines un agent de sécurité est affecté au crématorium, et nous n'avons plus eu à ce jour à ma connaissance à constater de nouvelle dégradation et ou incivilité.

Conscient qu'il convient de pouvoir apporter une réponse plus pérenne de protection de l'établissement afin d'assurer également la tranquillité des usagers et des agents, un projet de sécurisation de l'établissement est en cours.

Une modification du sens de circulation devra permettre de pouvoir apporter des réponses aux problématique rencontrées.

Par mail en date du 23 septembre 2025, M. RENOARD fait part de son souhait de poser la question orale suivante :

Madame le Maire,

Mes chers collègues,

Le 20 juin dernier, les Bains Pommer ont été inaugurés en tant que sixième espace muséal permanent d'Avignon, précédant l'ouverture au public.

Et ceci après une fermeture en tant que bains publics en 1972.

Par délibération en date du 26 avril 2017, la Ville a acquis les bains publics auprès de la famille Pommer.

Cette acquisition comprenait aussi trois immeubles de logements mitoyens jouxtant les bains acquis également auprès de ladite famille.

Il était ainsi question pour la Ville de réhabiliter et de restructurer ces trois immeubles pour y créer cinq grands logements qui devaient être mis en vente à destination de primo-accédants.

Aussi, Madame le Maire, hormis le fait de savoir où en est la rénovation de ces trois immeubles, pouvez-vous nous dire quel a été le coût définitif de cette rénovation ?

Je vous remercie.

Réponse de M. GONTARD

Monsieur,

La Ville d'Avignon a en effet acquis des immeubles de logements appartenant à la famille Pommer dans le but de permettre à des familles avignonaises d'accéder à la propriété, dans le cœur de l'intramuros.

Les travaux de structure et de façade de ces 5 logements étaient inclus dans les marchés de travaux des Bains Pommer en tant qu'interfaces et réalisés entre 2024 et 2025.

Les travaux de second œuvre ont été réalisés par Citadis en mai 2025 pour un montant de 1,195 M€ TTC pour les 5 logements.

Les logements sont accessibles à la vente depuis le début de l'été, ces ventes sont pilotées directement par CITADIS.

ADMINISTRATION GENERALE : Délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire (délibérations n°5 du 4 juillet 2020 et n°46 du 24 juin 2023 – articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) - Compte-rendu

Madame le Maire, Présidente informe l'Assemblée de la date du prochain Conseil Municipal qui se tiendra le samedi 29 novembre 2025

La séance est levée à 12h08 par Madame le Maire, Présidente.

Le Maire

Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance

Frédérique CORCORAL

